

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **mercredi 27 novembre 2024**
L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept novembre
À 09 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 9

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Christian JANOT

ABSENTS :

Madame Magali ROUX, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

POUVOIRS :

Monsieur Alain ROUSSET donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY, Madame Eliette MAUTREF donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Charles BOUVIER donne pouvoir à Monsieur Luc GUERIN, Madame Catherine CERVONI donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS

N°26_271124

**Objet : Convention de partenariat entre la
Banque Alimentaire des Bouches du
Rhône et le CCAS d'AUBAGNE**

Date de la convocation : 21/11/2024

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20241127-271124_26-DE
Reçu le 04/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
04/12/2024

Délibération n°26_271124 :**Objet : Convention de partenariat entre la Banque Alimentaire des Bouches du Rhône et le CCAS d'AUBAGNE****Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL**EXPOSE :**

La Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône est un des acteurs du tissu associatif qui œuvre dans l'accompagnement au quotidien des personnes qui n'ont pas ou qui n'ont plus les moyens de se nourrir convenablement, en leur fournissant une aide alimentaire.

Elle collecte gratuitement les denrées alimentaires provenant des sociétés agro-alimentaires, de la grande distribution, des particuliers, de la Communauté Européenne (FEAD) et de l'Etat Français et les redistribue toute l'année à plus de 200 structures associatives et CCAS du territoire.

L'Épicerie sociale, dans le cadre de son activité de lutte contre la précarité alimentaire, bénéficie des distributions de denrées de la Banque Alimentaire. Ce partenariat consiste à acheter à la Banque Alimentaire, à un prix très bas, des aliments, sous forme de participation de solidarité. La cotisation annuelle selon la résolution de l'Assemblée Générale de la BA du 16/04/2024 est de 2 € tandis que la participation de solidarité est fixée à 2,5 € par Unité de Distribution Réel (unité de mesure des articles effectivement disponibles).

Les agents de l'Épicerie sociale se rendent une fois par semaine à la Banque Alimentaire pour obtenir des denrées alimentaires destinées aux ménages en difficultés. Le CCAS utilise la plateforme numérique de Proxidon qui vise à lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaires, permettant ainsi aux partenaires ayant conventionné avec la Banque Alimentaire de collecter surplus et invendus encore consommables.

En tant que partenaire, les agents de l'Épicerie sociale, participent activement à la Collecte Nationale des Banques Alimentaires organisée chaque année et se rendent disponibles 4 demi-journées par an pour prêter main forte aux équipes de bénévoles investis tout au long de l'année.

Afin de poursuivre notre partenariat avec la Banque alimentaire, il convient de renouveler la convention nécessaire à notre mission d'aide et d'accompagnement des personnes traversant des difficultés budgétaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,**CONSIDERANT** que l'Épicerie Sociale propose à ses bénéficiaires l'achat de denrées alimentaires à prix réduit,**CONSIDERANT** la mission d'aide et d'accompagnement des ménages en difficultés,**CONSIDERANT** le partenariat entre la Banque Alimentaire des BDR et le CCAS,**CONSIDERANT** les « ramasses » réalisées au sein des partenaires de Proxidon,**CONSIDERANT** la nécessité d'adhérer à la Banque Alimentaire pour bénéficier de l'offre alimentaire,**DECIDE****ARTICLE 1. D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat entre le CCAS d'Aubagne et la Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône ;**ARTICLE 2. D'APPROUVER** l'adhésion du CCAS à la Banque Alimentaire ainsi que le montant de la participation de solidarité pour chaque Unité de Distribution Réelle ;

Accusé de réception en préfecture

013-261300412254

Reçu le 04/12/2024

Signé par Gérard GAZAY,serialNumb

er=211523KKN191,givenName=

Gérard,SN=GAZAY,T=Président,

t,OU=0002261300412254

Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône ;

97=#OCOF4E545246522D323631

333030343132,O=CCAS AUBAGNE

E,C=FR

04/12/2024

ARTICLE 3 : D'INSCRIRE la dépense au chapitre 011 du budget principal du CCAS ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil d'administration ou son représentant légal à signer ladite convention de partenariat ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution du présent partenariat,

ARTICLE 5 : Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, Madame la Vice-Présidente déléguée, Madame la Directrice du CCAS et Madame la Chef du Service de Gestion Comptable d'Aubagne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20241127-271124_26-DE
Reçu le 04/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
04/12/2024